

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coris Bank International et M. Idrissa NASSA, font l'objet d'accusations sur les réseaux sociaux relativement à des activités de trading, avec en prime une publication datée du 30/09/2019 et intitulée « lettre ouverte au PDG de Coris Bank International M. Idrissa NASSA ».

Sur fond d'allégations purement mensongères et incohérentes, ces publications portent à l'encontre de notre Institution et de son Président des accusations graves qui appellent de notre part des observations.

Notre démarche s'inscrit dans le but de rassurer l'opinion publique qui de bonne foi pourrait être affectée par ces diffamations dont le seul objectif est de ternir l'image de notre Institution bâtie à la sueur d'hommes et de femmes qui, au prix de mille sacrifices, lui ont donné sa notoriété et en ont fait la fierté de tout un pays tant au plan national qu'international.

Sans s'attarder sur nombre de points évoqués dans cette soi-disant « lettre ouverte », qui traduisent la méconnaissance par son auteur du monde de la finance et de son fonctionnement, nous réfutons ces affirmations tendant à faire croire à un intérêt quelconque de Coris Bank International et de M. Idrissa NASSA pour le rachat ou la prise de participations dans une quelconque société de trading. Ces affirmations sont purement fausses et mensongères.

Notre institution et son Président ne sont mêlés ni de près ni de loin à la situation que vivent les sociétés dites de trading au Burkina Faso et aucune de ces sociétés n'a son compte bloqué dans notre réseau.

L'ensemble des activités du Groupe Coris sont réalisées dans le strict respect de la réglementation nationale et sous régionale régissant le secteur financier.

A titre de précision, la société de gestion et d'intermédiation, Coris Bourse a été agréée par l'autorité de tutelle, le Conseil Régional de l'Épargne Public et des Marchés Financiers (CREPMF) sous le numéro SGI/2010-02 et a débuté ses activités en Octobre 2010 et non dans le contexte évoqué par les auteurs, preuve d'un amalgame innocent ou intentionnel dont l'objectif est de porter atteinte à l'honneur du Groupe Coris.

En rappel, dans une interview accordée au journal en ligne le Faso.net le 12/05/2019, le Président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina (APBEF-B) a donné la position du système bancaire sur le sujet à la suite d'un communiqué du CREPMF du 07/05/2019.

En tout état de cause, nous nous réservons le droit de saisir les autorités judiciaires compétentes conformément aux lois en vigueur dans notre pays quant aux suites à donner à cette affaire.

Le service communication